



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 OCTOBRE 2017 - 20h00

Membres présents

ARCHAMPS	SILVESTRE-SIAZ O,
BEAUMONT	ETCHART C, PETIT C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G, FILOCHE I,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G, MAYORAZ B,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	FELIX Y,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A, MARX C, BATTISTELLA E, CHALEAT-RUMMEL J, PELISSON N, DE SMEDT M, MIVELLE L,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	
VERS	
VIRY	BONAVENTURE A, BETEMPS V, VELLUT D, BARBIER C,
VULBENS	DEGENEVE G,

Membres représentés

PIN X par SILVESTRE-SIAZ O (procuration), DEVIN L par FILOCHE I (procuration), BEROUJON C par ETALLAZ G (procuration), LAVERRIERE C par FELIX Y (procuration), BACHMANN L par MARX C (procuration), CLEMENT L par BATTISTELLA E (procuration), BIGNON V par VIELLIARD A (procuration), SUBLET D par CRASTES P-J (procuration), MUGNIER F par BONAVENTURE A (procuration), VILLET R par ERNST D (suppléant),

Membres excusés

VILLARD B, LACAS V,

Membres absents :

BOCQUET J-L, PECORINI J-L, BOILLON J-C, BOUGHANEM S, FOURNIER M, DUROVIC-CAMILLERI S, AYEBA, FAVRE M, BUDAN F,

Invités

DUVAL L, GRANDCHAMP P, MENEGHETTI M, ERNST D.

Points traités

I - Information/débat :

1. Mobilité : bilan transports scolaires, Viarhona, petites douanes

V - Délibérations

1. Finances : création budget annexe zones d'activité économique
2. Finances : budget annexe zones d'activité économique - approbation du budget primitif 2017
3. Mobilité : aménagements structurants : demande subvention DETR
4. Ressources Humaines : plan de formation CCG
5. Ressources Humaines : plan de formation mutualisé
6. Administration : attribution marché assurances 2018-2021

7. Environnement corridors : avenants n°01 aux marchés de lutte contre les plantes envahissantes végétales sur tout le territoire de la CCG
8. Energie : convention d'adhésion au conseil en énergie partagée à intervenir avec le SYANE
9. Tourisme : désignation des représentants de la CCG au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme

Monsieur le Président ouvre la séance

Monsieur Antoine VIELLIARD est désigné secrétaire de séance.

I - Information/débat :

1. Mobilité : bilan transports scolaires, Viarhônga, petites douanes

a. Bilan transport scolaire

	2016-2017	2017-2018
NB élèves	1995	2100 (+5,2%)
Nb dossiers traités (dont garde alternée)	2101	2228
Part inscription en ligne	900 (43%)	1400 (63%)
Nb paiements en ligne	nc	892 (40 %)
Nb dossiers en retard	nc	273 dont 134 pénalités
Nb de refus	3	0
Nb de cars	37+38	39+36

Bilan positif qui se confirme au quotidien : moins de saturation en entrées de St Julien (moins de retard), séparation des effectifs collège et lycée (journée plus courte pour les collégiens et élèves de la Présentation de Marie), modification des horaires de 2 circuits pour un démarrage plus tardif, suppression navette Présentation/lycée de Staël (plus de marche pour les élèves).

Il est à noter que lorsque les communes les plus éloignées sont celles dont le nombre d'élèves augmente le plus, les kilomètres parcourus par les cars augmentent les charges de la CCG.

Les pistes d'optimisation identifiées :

- Augmenter la période d'inscription en ligne (moins de saisie)
- Assurer un suivi en temps réel des véhicules (gain de fiabilité/réponses aux parents)
- Réduire des temps de parcours par l'utilisation des nouveaux aménagements bus et entrée ouest
- Mutualiser les moyens avec d'autres circuits
- Changer les horaires de certains établissements pour permettre des chainages
- Formaliser une offre par les TPG pour la prise en charge de plus d'élèves dans les bus et la prolongation et l'augmentation de la fréquence sur M et N
- Etablir des nouveaux contrats (durée, allotissement, groupement de commande).

La prochaine consultation est en cours de préparation pour la rentrée 2018.

A Vielliard rappelle que le budget consacré au transport scolaire s'élève à 2 M €. Pour comparatif, celui des transports urbains est de 1,7 M €.

E Rosay estime que la décision prise de construire le 2^{ème} collège à côté du premier coûte aujourd'hui très cher à la collectivité car elle est dans l'obligation d'organiser des transports sur de longs trajets.

b. ViaRhônga

L'étude sur l'itinéraire ViaRhônga a pour objectif de déterminer le meilleur tracé au regard de la faisabilité technique et financière, tout en restant en cohérence avec les autres projets de territoire. Des études simultanées avec Annemasse Agglo et Thonon Agglo seront lancées.

L'étude de faisabilité se déroule en 3 phases :

- *phase 1 : appropriation du projet
- *phase 2 : choix d'un itinéraire
- *phase 3 : étude de faisabilité sur le tracé retenu

La recherche d'itinéraires est basée sur l'analyse des contraintes et opportunités du territoire ; croisement des réflexions déjà menées, utilisation maximum des infrastructures existantes ; échanges avec les gestionnaires concernés.

Principes d'aménagement : création de site propre dès que possible (voie verte au maximum ou encore pistes cyclables en utilisant des chemins ou des sentiers, ou en parallèle d'infrastructures, possibilité de fermer des voies peu circulées), partage des usages (sur des petites routes hors agglomération, sur des voies apaisées en agglomération), traitement des points durs pour sécurisation.

Estimation des coûts des travaux : au ratio sur le linéaire, estimation « ambitieuse » au ratio pour le traitement des points durs, avec une marge de 30 % pour les aléas.

Travaux non estimés : lorsqu'un apaisement de voirie est préconisé, seule la part pour les aménagements cyclables est chiffrée ; les travaux prévus dans le cadre des projets de territoire ne sont pas chiffrés.

Le coût des acquisitions foncières n'est pas estimé.

Financements :

*plan Rhône : RAURA jusqu'à 23 000 € HT/km, CNR jusqu'à 20 000 € HT/km, FEDER jusqu'à 20 000 € HT/km

*Département de la Haute-Savoie : linéaire jusqu'à 240 000 € HT/km de site propre, points durs au cas par cas.

*subvention Interreg peu probable, non prise en compte.

L'atelier participatif du 30 mai dernier organisé à Valleiry a permis de dégager les priorités des participants : sécurité, confort, calme/nature, efficacité.

En fonction des enjeux de chacun, toutes les variantes ont été plébiscitées. Le bilan a été intégré à l'analyse des variantes.

Les variantes à l'Est de St Julien

*tracé en France uniquement, par Bossey, Collonges et Archamps

*tracé en Suisse jusqu'à Croix-de-Rozon, puis passage à Archamps

*tracé en Suisse jusqu'à Croix-de-Rozon puis le long de la RD1206

*tracé en Suisse uniquement jusqu'à Perly

Les tracés à l'ouest

*tracé le long de la voie ferrée

*tracé le long de la RD1206

Les partenaires du comité de pilotage se sont positionnés pour le tracé secteur Est « Veyrier Croix-de-Rozon-RD1206 », sous réserve d'approfondissement des échanges avec les autorités suisses et Annemasse Agglo. Une solution technique est à trouver pour intégrer des aménagements modes doux au droit du projet de liaison routière L1-L2 sur la route de Pierre Grand.

Pour le secteur Ouest, les partenaires du groupe de pilotage ont retenu la variante « voie ferrée » sous réserve d'accords avec les partenaires SNCF, ATMB, autorités suisses pour le passage par Soral.

Les prochaines étapes

*approfondissement de l'étude de faisabilité : travail sur le volet foncier, sur les principes d'aménagement

*préparation des dossiers administratifs : lancements d'études environnementales à programmer

*poursuite du travail partenarial : RDV technique avec le canton de Genève pour lever les difficultés sur la partie suisse, présentation détaillée de l'itinéraire au Département 74, montage d'un dossier commun avec Annemasse Agglo et Thonon Agglo auprès de la Région

*vers les premiers aménagements à partir de l'automne 2018 : études aménagements de la voie verte dans le bois de Vosogne.

A Vielliard observe que cette opération peut être largement subventionnée notamment par le Département qui dispose de crédits dédiés à ce type d'aménagement et la Région Rhône-Alpes.

Il indique qu'il ne faut pas tarder à lancer ce projet car la Région ne finance ce type d'opération que si les travaux ont lieu avant 2021.

I Filoche demande si les niveaux de subventionnement présentés sont cumulatifs.

A Vielliard répond par l'affirmative.

G Etallaz souhaite savoir si l'achat du foncier peut également être subventionné.

PJ Crastes indique qu'effectivement c'est le cas. Ce type d'opération peut bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 80 % de son coût.

A Vielliard ajoute que pour cela il est nécessaire de mener la démarche de façon active. Il ajoute que l'itinéraire qui passe uniquement en Suisse demande peu d'aménagements mais n'est pas direct et dessert mal nos points d'intérêt.

I Filoche souhaite connaître le coût de la variante qu'il est proposé de retenir.

A Vielliard répond qu'elle est estimée à 1 214 000 € (reste à charge CCG).

M De Smedt demande si le niveau de subventionnement est le même, que le projet soit réalisé partiellement ou en totalité.

A Vielliard répond que ce point reste à être clarifié.

Y Félix note que même si ce projet obtient 80 % de subventions, reste néanmoins 20 % à financer.

A Vielliard précise qu'effectivement une part restera à la charge de la collectivité, les 80 % de subvention étant calculés sur un montant plafond de 300 000 €/km par exemple pour le Département.

Y Félix observe que la variante côté suisse a été éliminée car elle ne correspond pas aux besoins mais elle présente néanmoins l'intérêt d'un coût peu élevé par rapport aux autres.

A Vielliard souligne qu'effectivement elle est moins chère mais elle ne correspond pas aux besoins. La variante qu'il est envisagé de retenir présente un coût de 562 000 €/km alors que le Département finance à 80 % un coût plafond de 300 000 €/km. Il est donc nécessaire de travailler pour moduler le projet tout en conservant sa fonctionnalité.

Il rappelle qu'il y a une demande d'offres en matière de pistes cyclables avec doublement des déplacements en vélo.

c. Petites douanes

Vers un protocole d'accord transfrontalier pour sortir la tête haute des annonces relatives à la fermeture des petites douanes.

Objectif de "diminution tangible" du trafic motorisé décliné comme suit :

- Mars 2019 : diminution de trafic dans chacune des douanes concernées sur la tranche horaire de 6h à 8h30, avec un objectif de baisse globale de 10% sur l'ensemble des quatre douanes;
- Fin 2019 : diminution de trafic dans chacune des douanes concernées sur la tranche horaire de 6h à 8h30, avec un objectif de baisse globale de 20% sur l'ensemble des quatre douanes;
- 3 ans après la mise en service du Léman Express : diminution de trafic dans chacune des douanes concernées sur la tranche horaire de 6h à 8h30, avec un objectif de baisse globale de 50% sur l'ensemble des quatre douanes.

Un plan d'actions en 4 phases temporelles (1 et 2/4)

Premier trimestre 2018 :

- Action de sensibilisation et de promotion du covoiturage, et des objectifs de la démarche dans sa globalité ;
- Première mesure incitative / covoiturage (ex : tarification)

Septembre 2018 : mise en service de nouvelles lignes de bus transfrontalières expérimentales, et parkings P+R/covoiturage ;

en parallèle, les mesures suivantes permettant de donner un avantage au covoiturage au passage des 4 petites douanes concernées et à la ligne de bus transitant par Soral seront prises:

- sur le territoire français : programme à définir sous réserve de vérification (feux de régulation, voirie réservée au passage des bus et du covoiturage, etc.) ;

- sur le territoire suisse : passage du bus sur chemin aménagé et programme à définir sous réserve de vérification (feux de régulation, etc.) ;
- programme incitatif à définir visant à favoriser le co-voiturage (collaboration avec les entreprises, emplacement réservé, etc.).

Mars 2019, soit 6 mois après la réalisation des mesures prévues dans la phase II du plan d'actions, une évaluation de la démarche sera effectuée sur l'ensemble des douanes concernées :

- si le trafic pendulaire a diminué d'au moins 10% sur l'ensemble des petites douanes concernées sur la tranche horaire de 6h à 8h30, les partenaires continueront à déployer leurs efforts pour l'offre de covoiturage, de transports publics et de régulation, en monitorant régulièrement l'évolution des flux des pendulaires ;
- si le trafic pendulaire n'a pas diminué d'au moins 10% sur l'ensemble des petites douanes concernées sur la tranche horaire de 6h à 8h30, les partenaires intensifieront leurs efforts en prenant de nouvelles mesures pour l'offre de covoiturage, de transports publics et de régulation, tout en monitorant régulièrement l'évolution des flux des pendulaires.

Fin 2019, une nouvelle évaluation de la démarche sera effectuée sur l'ensemble des douanes concernées :

- si le trafic pendulaire a diminué d'au moins 20% : pérennisation de l'offre de covoiturage, de transports publics et de régulation ;
- si la diminution du trafic pendulaire est située entre 10% et 20%, intensification des mesures pour l'offre de covoiturage, de transports publics et de régulation + mise à jour des critères d'évaluation de la démarche en termes de seuil et de temporalité ;
- si le trafic pendulaire n'a pas diminué d'au moins 10%, test d'ouverture, d'une durée maximale de 6 mois, des petites douanes susmentionnées, aux heures de pointe du matin de 6h00 à 8h30 aux seuls covoitureurs, bus et deux roues, tout en pérennisant l'offre de covoiturage, de transports publics et de régulation, et en monitorant régulièrement l'évolution des flux des pendulaires ;

Quelles sont les prochaines étapes ?

Spécifiquement pour la CCG :

- Etude de faisabilité des aménagements : en cours
- Chiffrage des travaux à réaliser : 27 novembre 2017

Pour l'ensemble des partenaires :

- Conduite des études techniques
- Finalisation partenariat avec entreprises pour le court voiturage (instant system / Ecov)
- Etablissement d'un contrat avec un BE pour l'animation et le suivi du protocole
- Définition et validation du budget et du plan de financement associé
- Validation du protocole d'accord par l'ensemble des parties : fin 2017

M De Smedt observe que la douane de Crache est réservée aux accès sanitaires, et ne fait donc pas partie du protocole. Néanmoins, il semble nécessaire de travailler également sur cet accès. Les vérifications doivent avoir lieu sur cette douane comme ailleurs, sinon la population ne comprendra pas ce discours.

A Vielliard observe que Crache n'entre pas dans le dispositif pour des raisons historiques car elle est considérée comme un accès sanitaire ; aucune restriction ne sera faite sur cette douane.

Il ajoute que l'objectif des mesures va au-delà de la gestion d'un accès restreint à ces douanes, et vise à travailler de manière globale sur le report multimodal.

G Etallaz souhaite savoir si des données chiffrées sont disponibles.

PJ Crastes indique que le trafic augmente de 5 % minimum chaque année. Les passages à la douane de Soral ont doublé en 6 ou 7 ans. L'enjeu est donc d'arriver à stopper la progression et de diminuer le trafic de 10 % en 2 ans.

Il ajoute que la création d'une ligne de bus Viry/Bernex est une demande récurrente depuis des années qui va enfin pouvoir voir le jour. Elle sera dans un premier temps créée à titre de test, mais à terme, il semble pertinent de la développer jusqu'à Valleiry.

M De Smedt demande quand aura lieu l'ouverture limitée des 4 douanes.

A Vielliard répond qu'elle sera mise en place fin 2019 si la diminution de trafic de 10 % n'est pas atteinte.

A Bonaventure précise qu'une étude sur le contournement de Chancy a été réalisée et une étude sur celui de Soral va être lancée.

II - Approbation compte-rendu du Conseil communautaire des 11 et 25 septembre 2017

Les comptes rendus des séances des 11 et 25 septembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

III- Compte-rendu des représentations :

SIDEFAGE : intégration de la communauté de communes du canton de Rumilly.

SIGETA :

*ouverture de l'aire de Reignier.

*un projet de loi sera à l'étude de l'Assemblée Nationale cette semaine afin de renforcer le dispositif actuel.

SMAG : un point sera fait lors du prochain Conseil sur le projet de convergence vers une structure unique ainsi que les projets sur la Technopole dans les années à venir.

Pôle Métropolitain :

*approbation du plan d'actions transfrontalier sur la qualité de l'aire, avec les mesures phare suivantes : vignette crit'air, particules fines liées au chauffage au bois, communication transfrontalière.

*la validation du schéma métropolitain est prévue au prochain Conseil.

GLCT Transfrontalier : présentation au Bureau d'un point d'étape sur l'étude d'impact des projets routiers sur le Grand Genève. Chaque collectivité a donné son point de vue. Il s'agit d'un document transfrontalier partagé qui cumule l'impact sur le réseau routier de l'ensemble de ces projets.

EPF : évolution du Bureau qui est à présent composé d'un Président et de 4 Vice-Présidents.

GLCT Transports : néant.

ASSOCIATION DES MAIRES : néant.

IV - Compte-rendu des travaux du Bureau

Aucune observation n'est formulée.

V - Délibérations

1. Finances : création budget annexe zones d'activité économique

C Etchart explique que la CCG est dans l'attente de réponses de la part de l'Etat sur les modalités de création du budget ZAE. Dans cet intervalle, les dépenses seront portées par le budget général et régularisées ensuite.

Point retiré de l'ordre du jour.

2. Finances : budget annexe zones d'activité économique - approbation du budget primitif 2017

Point retiré de l'ordre du jour.

3. Mobilité : aménagements structurants : demande subvention DETR

La Communauté de communes du Genevois est engagée dans le développement des transports publics pour les rendre plus attractifs pour la population et d'en améliorer le rapport coût / utilité.

Ainsi, l'action 1C du projet de territoire « Prioriser des transports collectifs sur l'ensemble des parcours » a été définie comme prioritaire. En 2016, la CCG a réalisé un avant-projet portant sur les mesures destinées à favoriser la pratique des transports publics et doux, sur l'axe structurant depuis le secteur gare jusqu'à la douane de Perly, en attendant la réalisation du tramway.

Ces mesures, localisées sur la rue Berthollet et l'avenue de Genève, ont été détaillées et chiffrées. Les premiers travaux sont en cours de réalisation sur l'avenue de Genève entre le chemin des Hutins et l'avenue de Mössingen. Les prochains travaux seront lancés en 2018, après l'aboutissement des négociations foncières d'une part et des procédures partenariales d'autre part. A compter de 2019, les aménagements seront ensuite prolongés sur l'avenue L. Armand (redressement compris), l'avenue de la Gare, la route d'Annemasse.

Par ailleurs, plusieurs opportunités de financement existent pour ce projet :

- la Confédération Helvétique dans le cadre de la mesure 6621.017 du projet d'agglomération n°1 (40% ; montant plafond de la subvention 880 k€ - dossier en cours d'instruction par les services fédéraux) ; les travaux réalisés en 2017 ne sont pas inclus dans le périmètre subventionnable ;
- l'Etat Français dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018, dans la limite de 300 k€ (soit 30% x montant plafond de 1 000 k€). La présente demande de financement permet d'actualiser la demande faite pour 2017.

En complément, il est précisé que la Ville de Saint Julien devrait prendre en sa charge les dépenses liées à la partie urbaine des aménagements (mobilier urbain, espace vert, éclairage...). Une convention est en cours de finalisation et sera prochainement proposée au vote de l'assemblée. Elle portera sur le montant restant, après déduction faite des subventions des autres partenaires.

Le plan prévisionnel de financement (hors foncier) serait le suivant :

	DEPENSES HT		
	2017	2018	TOTAL
Travaux	85 568 €	279 018 €	364 586 €
frais MOA, MOE, missions complémentaires	13 557 €	37 902 €	51 459 €
TOTAL	99 125 €	316 920 €	416 045 €

	RECETTES HT		
	2017	2018	TOTAL
Subvention DETR en €	29 738 €	95 076 €	124 814 €
<i>En %</i>	<i>30%</i>	<i>30%</i>	<i>30%</i>
Confédération Helvétique	- €	111 607 €	111 607 €
<i>% (PA1 - 40 % des travaux)</i>		<i>35%</i>	<i>27%</i>
Ville	5 866 €	36 572 €	42 438 €
<i>%</i>	<i>6%</i>	<i>12%</i>	<i>10%</i>
Autofinancement	63 522 €	73 665 €	137 187 €
<i>%</i>	<i>64%</i>	<i>23%</i>	<i>33%</i>
TOTAL	99 125 €	316 920 €	416 045 €

En conséquence, le Conseil communautaire autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention DETR pour 2017 et 2018 pour un taux de 30 %, soit un montant de subvention de 124 814 €, et autorise le Président à signer tous les actes à intervenir dans ce cadre et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

L Mivelle souhaite savoir pourquoi la Confédération Helvétique n'apporte pas de financement au projet.

A Vielliard répond que ces travaux n'étaient pas intégrés au projet d'agglomération.

4. Ressources Humaines : plan de formation CCG

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui confirme que le plan de formation est un outil de formalisation des besoins en formation des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 5 octobre 2017.

Plusieurs axes de formation ont été définis pour les agents de la CCG.

- Axe 1 : management/projet : cycle de formations annuelles en intra, mis en place depuis 2015, pour les responsables de service et les chargés de mission en adéquation avec leur poste (management, projets,...) ;

- Axe 2 : prévention/sécurité : cet axe regroupe les formations 1^{ers} secours de tous les agents et le recyclage tous les 2 ans, les formations obligatoires (assistants de prévention, membres du CHSCT, habilitations électriques, Caces grue, Fimo, FCO,...) ;

Par ailleurs, les agents sont formés par leur hiérarchie à connaître et respecter la réglementation (port des EPI, permis,...) ;

- Axe 3 : journées pédagogiques destinées aux structures de petite enfance sur des formations thématiques déclinées pour tous les agents : communication entre professionnels, accueil de l'enfant, relation parents/professionnels... ;

- Axe 4 : formations métiers : formations individuelles qui permettent de s'adapter et faire face aux objectifs du poste de chacun. Celles-ci font l'objet d'un recensement au moment de l'entretien professionnel annuel.

Toutes ces formations sont priorisées au regard des objectifs de la collectivité ainsi que du contexte budgétaire.

Ces propositions d'actions pourront, pour les années 2017 et 2018, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux attentes de nos personnels.

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) assure essentiellement les formations financées par la cotisation obligatoire (0,9 % du traitement de base des agents en 2017 soit un prévisionnel de 35 000 €). Pour information, le coût en 2016 a été de 34 176 € pour 270 jours de formation effectués.

A cela s'ajoutent le coût de formations réalisées par d'autres prestataires ainsi que le remboursement des frais de déplacement.

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide de valider le plan de formation pour les années 2017-2018, ainsi que les axes proposés, et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

- Adopté à l'unanimité -

5. Ressources Humaines : plan de formation mutualisé

La formation des personnels territoriaux est un levier stratégique essentiel qui permet de répondre à la nécessité d'adapter les compétences à un contexte en pleine évolution.

En complément du plan de formation du personnel de la CCG qui répond aux besoins spécifiques de la collectivité en matière de développement de compétences, le schéma de mutualisation, dans un objectif de recherche d'un service public local de qualité, de maîtrise des coûts, a également fait de la formation l'un de ses objectifs.

Le partenariat de la Communauté de Communes du Genevois et de ses communes membres a conduit à l'établissement d'un plan de formation mutualisé visant à décloisonner les services et de mettre en commun des problématiques similaires pour les traiter à l'échelle du territoire. Il doit favoriser par ailleurs la proximité de la formation et limiter ainsi les coûts de déplacement.

Pour l'élaboration de ce plan de formation mutualisé, les collectivités concernées ont été consultées afin de recueillir leurs besoins de formation. Plusieurs axes transversaux correspondant aux politiques portées et promouvant la qualité du service public ont été identifiés. Ces axes traduisent des besoins suffisamment partagés pour constituer des groupes de formation. Les besoins isolés de formation non susceptibles de permettre la mise en place des formations collectives continueront à être assurés directement par les collectivités.

Cinq axes se dégagent :

- 1- Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques d'accueil de l'enfance et de la jeunesse
 - Mieux connaître les acteurs, dispositifs et politique de l'enfance (scolaire, périscolaire)
 - Animer des activités
 - Postures professionnelles
- 2- Professionnaliser l'accueil du public
 - Apporter des outils aux personnels afin de faire face aux contraintes et exigences nouvelles du public
- 3- Développer une culture de prévention des risques professionnels
 - La formation : un levier pour la prévention des risques
 - Connaître et respecter la réglementation (port des E.P.I., habilitations, permis, ...)
 - Garantir la sécurité (formations secourismes, ERP, incendie, ...)
- 4- Accompagner nos politiques environnementales
- 5- Développer les compétences bureautiques/informatiques
 - Approfondir les connaissances EXCEL, WORD, ...

Le plan de formation est établi pour la période 2017-2020. Les actions de formation inscrites feront l'objet d'une actualisation chaque année notamment pour prendre en compte les nouveaux besoins recensés lors des entretiens professionnels.

Le budget dédié s'appuie, pour partie, sur la cotisation obligatoire de 0,9 % de la masse salariale versée par les collectivités au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). L'élaboration d'un plan de formation mutualisé permet la mise en place de 7 journées de formation inter collectivités, par an, qui s'ajoutent aux formations collectives en intra susceptibles d'être organisées par chaque collectivité et prises en charge par le CNFPT. Une optimisation de la cotisation versée au CNFPT est ainsi à relever.

Des formations via des organismes privés pourront être envisagées dans la limite d'un budget de 6 000 € par an, à proratiser entre collectivités selon le nombre d'agents concernés et la provenance de ces derniers.

La charge administrative des actions de formation sera assurée conjointement par les services de la Communauté de Communes du Genevois et de la commune de Saint-Julien-en-Genevois.

Les différentes collectivités seront sollicitées alternativement pour assurer la mise à disposition des locaux et l'organisation logistique.

Le Comité technique, consulté le 5 octobre dernier a émis un avis favorable.

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'approuver le plan de formation mutualisé pour les années 2017-2020, ainsi que les axes proposés, et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

- Adopté à l'unanimité -

6. Administration : attribution marché assurances 2018-2021

Les marchés d'assurances de la Communauté de Communes arrivant à terme le 31 décembre prochain, il convient donc de conclure des nouveaux marchés pour les prestations suivantes :

Lot n°1 : dommages aux biens et bris de machines

Lot n°2 : flotte automobile et risques annexes

Lot n°3 : responsabilité civile et risques annexes

Lot n°4 : protection juridique des élus et des agents

Lot n°5 : risques statutaires

Lot n°6 : atteinte à l'environnement

Ces marchés prendront effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans.

Conformément à l'article 58 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, les soumissionnaires étaient tenus de faire une proposition en corrélation avec les prestations alternatives ou les garanties supplémentaires souhaitées par la Collectivité.

- Les prestations alternatives, à présenter de façon obligatoire, sont :

Lot n°01 : Modification de la franchise. Franchise à 500 € ferme.

Lot n°02 : Modification de couverture suivant l'âge des véhicules et engins

Lot n°05 : Modification de la couverture du risque financier lié aux obligations statutaires statut CNRACL avec couverture du risque maladie ordinaire intégrant une franchise de 15 jours.

- Les prestations supplémentaires portent sur :

Lot n°01 : Garantie de type « Evénements naturels non reconnus comme catastrophes naturelles »

Lot n°02 : Garanties pour le risque bris de machine et auto-mission

Lot n°05 : Modification de la couverture du risque financier lié aux obligations statutaires pour les agents non affiliés CNRACL avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire

Conformément aux articles 25 et 67 du décret n°2016-360, une consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert a été lancée par avis envoyé, le 21 juillet 2017, au JOUE et au BOAMP, avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG.

16 entreprises ont téléchargé le dossier et 18 offres sont parvenues avant le 20 septembre 2017 à 12h00, date limite de remise des offres, émanant de :

Lot n°1 : BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE ; SMACL ; Groupama Rhône-Alpes-Auvergne

Lot n°2 : BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE ; SMACL

Lot n°3 : PARIS NORD ASSURANCE ; BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE ; SMACL ; cabinet SEYHAEVE J.P.

Lot n°4 : 2 c courtage ; SMACL ; Sarre & Moselle

Lot n°5 : SOFAXIS ; ASSURANCES PILLIOT ; GRAS SAVOYE ; SMACL

Lot n°6 : SAGA ASSURANCES ; SMACL

Le pli de la société Groupama Rhône-Alpes-Auvergne concernant le lot n°5 a été réceptionné après la date limite de remise des offres. Ainsi, au vu de l'article 43-IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 10.5 du règlement de consultation, l'offre a été éliminée sans avoir été ouverte. L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet Gotteland Loof & Associés, chargé d'assister la CCG, et elle a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres qui a eu lieu le lundi 30 octobre 2017. Après avoir entendu l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir les offres suivantes, économiquement les plus avantageuses selon les critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation :

- pour le lot n°1, l'offre de base + prestation supplémentaire « Evénements naturels non reconnus comme catastrophes naturelles » de la société SMACL avec un taux de révision de 0,54 € HT/m², pour une prime annuelle estimative de 15 692,46 € TTC dont un forfait annuel de 328,18 € TTC pour la prestation supplémentaire.

- pour le lot n°2, l'offre alternative à la solution de base + les prestations supplémentaires « Auto-mission » et « Bris de machine » de la société SMACL, pour un montant de prime annuel estimé à 18 843,51 € TTC dont un forfait de 546,90 € TTC pour l'extension « Auto-mission » et 3 293,90 € TTC pour l'extension « Bris de machine ».

-pour le lot n°3, l'offre de la société SMACL, pour un montant de prime annuel estimé à 7 243,77 € TTC avec un taux de révision de 0,16 % € HT.

- pour le lot n°4, l'offre du groupement 2c courtage/CFDP pour une prime annuelle estimée à 402,16 € TTC avec un taux de 1,43 € HT/personne.

-pour le lot n°5, l'offre de base + la prestation supplémentaire « Modification de la couverture du risque financier lié aux obligations statutaires pour les agents non affiliés CNRACL avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire » du groupement SOFAXIS/GENERALI pour un montant de prime forfaitaire annuel estimé à 187 894 € TTC.

Ce montant comprend : * une prime estimative annuelle de 174 210 € TTC avec un taux de 4,29% pour l'offre de base pour l'offre de base ;

* une prime estimative annuelle de 13 684 € TTC avec un taux de 1,69% pour la prestation supplémentaire.

-pour le lot n°6, l'offre du groupement SAGA/XL pour un montant de prime forfaitaire annuel de 7 444,70 € TTC,

En application de l'article 59 du décret n°2016-360, la Commission d'Appel d'Offres propose de déclarer irrégulières les offres suivantes :

- l'offre de la société du groupement PILLIOT/CLB concernant le lot n°05. En effet, ce soumissionnaire n'a pas répondu à la prestation alternative « Modification de la couverture du risque financier lié aux obligations statutaires statut CNRACL avec couverture du risque maladie ordinaire intégrant une franchise de 15 jours » à laquelle tous les soumissionnaires devaient obligatoirement remettre une offre en vertu de l'article 8 du règlement de la consultation.

- l'offre de la société SMACL concernant le lot n°06. En effet, le soumissionnaire n'a pas repris le cahier des charges contrairement aux dispositions de l'article 9 du règlement de la consultation indiquant que « le rejet total du cahier des charges entraîne le rejet de l'offre ».

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte du choix de la Commission d'appel d'offres comme indiqué ci-dessus ;

- de déclarer irrégulières l'offre du groupement PILLIOT/CLB concernant le lot n°05 et l'offre de la société SMACL concernant le lot n°06 pour les motifs énoncés ci-dessus ;

- d'autoriser le Président à signer lesdits marchés ainsi que toutes les pièces annexes.

- Adopté à l'unanimité -

E Rosay souhaite connaître la sinistralité relative à la protection juridique des élus et des agents.

L Brun répond qu'aucun sinistre n'a été déclaré sur la période du marché actuel.

C Marx souhaite savoir si le mi-temps thérapeutique fait partie des situations prises en charge par l'assurance risque statutaire.

M De Smedt indique que ce point sera vérifié.

7. Environnement corridors : avenants n°01 aux marchés de lutte contre les plantes envahissantes végétales sur tout le territoire de la CCG

Dans le cadre du Contrat Corridors Champagne Genevois, par délibération n°110/2016, en date du 12 septembre 2016, le marché « Lutte contre les espèces envahissantes végétales sur tout le territoire de la CCG » a été attribué à l'Office National des Forêts pour un montant estimatif des travaux de 225 814,40 € H.T.

L'Office National des Forêts s'est vu notifier les 3 lots désignés ci-dessous :

Lot n°1 : Lutter contre les espèces végétales envahissantes essentiellement sur les parcelles publiques.

Lot n°2 : Lutter contre la renouée du Japon sur les essentiellement parcelles publiques.

Lot n°3 : Lutter contre les espèces végétales envahissantes sur les parcelles privées.

Suite à différents constats de terrain où les espèces mentionnées dans l'inventaire initial n'ont pas été retrouvées et/ou où les propriétaires n'ont pas donné leur accord, il a été décidé de modifier la répartition des montants entre les lots sans modification du montant global du marché.

Aussi, l'avenant n° 1, sans qu'il y ait aucune incidence financière sur le montant global du marché, a pour objet de modifier la répartition financière entre les lots de la manière suivante :

Lot 1 (tranche ferme) : le nouveau montant est de 82 934.80 €HT au lieu de 94 184.10 €HT (moins-value de 11 249.30 € HT) soit - 12.69 %

Tranche optionnelle lot 1 inchangée : 18 820,00 €HT

Lot 2 : le nouveau montant est de 111 405,00 €HT au lieu de 101 000.00 €HT (plus-value de 10 405.00 € HT) soit + 11.11 %

Lot 3 : le nouveau montant est de 12 654.60 €HT au lieu de 11 810.30 €HT (plus-value de 844.30 € HT) soit + 13.93 %

Conformément aux dispositions de l'article L. 1414-4 du CGCT, la Commission d'appel d'offres, réunie le lundi 30 octobre 2017, a émis un favorable quant à la conclusion de l'avenant.

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'approuver l'avenant n° 1 aux lots n° 1, n° 2 et n° 3 du marché de lutte contre les espèces envahissantes végétales sur tout le territoire de la CCG, ayant pour objet la nouvelle répartition financière entre les lots, et d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité -

8. Energie : convention d'adhésion au conseil en énergie partagée à intervenir avec le SYANE

La CCG a missionné le SYANE pour effectuer un audit énergétique global (AEG) de ses bâtiments. Cette phase était un préalable à la mise en place du CEP.

Ce service mutualisé au niveau du SYANE permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie compétent, à un coût maîtrisé.

Ce technicien « énergie », à partir d'une connaissance fine du patrimoine de la collectivité et des opportunités du territoire, aide la collectivité à entreprendre des actions concrètes de réduction de ses consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables.

Ses missions :

- gestion et analyse des consommations énergétiques du patrimoine de la collectivité
- assistance technique et financière dans le montage opérationnel des actions définies suite à l'audit énergétique global
- sensibilisation des usagers
- développement du solaire photovoltaïque
- gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Cette convention est signée pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} décembre 2017, donnant accès à la CCG à un équivalent de 21 homme-jours/an.

La participation de la CCG s'élève à 10 072 € pour les 4 ans, soit 2 518 €/an.

La première année de convention sera mise en recouvrement au courant du mois de janvier 2019.

Les bâtiments qui seront analysés figurent dans la liste ci-après.

N°	Nom du bâtiment	Adresse
1	creche de valleiry	rue de la garre 74520 VALLEIRY
2	Creche de Viry	157 rue des prèsbois, immeuble les capucines 74580 VIRY
3	Crèche de Neydens + 2 logements	60 chemin neuf, ou impasse du grand champ 74160 NEYDENS
4	Micro crèche de Saint-Julien	chemin de Chabloux 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
5	Gymnase de Collonges	209 ou 113 rue de Bossey 74160 COLLONGES SUR SALEVE
6	Gymnase de Staël	route de Thairy 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS
7	Gymnase de Valleiry	route de Saint-Julien ou route de Bellegarde 74520 VALLEIRY
8	MTJD +mission local	26 avenue de Genève le Gallien 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
9	MIEF	3 ou 5rue du Jura 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS
10	Bâtiment Athéna	
11	Bâtiment Héra	4E Boulevard International, Business park 74160 ARCHAMPS
12	Micro-crèche Présilly	route de l'épinette 74160 PRESILLY
13	Micro-crèche de Savigny	70 route du chef lieu 74520 Savigny
14	Déchetterie de Neydens	chemin de Fillinges 74160 Neydens
15	Déchetterie de Vulbens	Zac des grands Chavannoux 74520 Vulbens

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'approuver les termes de la convention d'adhésion au conseil en énergie partagé avec le SYANE, et d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité -

C Barbier indique qu'il est nécessaire d'impliquer bien en amont du projet de construction le CEP, ce qui est souvent négligé. Il est également souhaitable de prendre en compte les coûts inhérents à la construction, comme l'énergie grise.

PJ Crastes précise que le CEP intervient sur le patrimoine existant, et non les nouvelles constructions.

C Barbier observe que le travail mené par Teractem sur l'Ecoparc ne poursuit pas cette logique de réalisation d'économies d'énergie. Il est primordial que la collectivité donne l'exemple.

M De Smedt observe que les constructions neuves doivent répondre aux normes actuelles mais le problème se pose davantage sur le bâti existant, sur lequel il est nécessaire de réaliser un travail.

I Filoche évoque la conférence qui s'est tenue la semaine précédente à Collonges sur la pollution lumineuse et propose que l'intervenant puisse faire une présentation en séance.

9. Tourisme : désignation des représentants de la CCG au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme

La Communauté de Communes du Genevois exerce, depuis le 14 avril 2004, la compétence tourisme, au sens de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992, portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme et que l'Office du Tourisme de Saint-Julien et du Genevois a été créé fin 2004, sous la forme d'une association.

Le Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 a approuvé la création d'un Office de Tourisme commun entre Annemasse Agglomération et la Communauté de Communes du Genevois ainsi que ses statuts.

Cet Office de Tourisme sera géré par un comité de direction dont la composition est fixée à l'article 5 de ses statuts, à savoir 27 membres répartis en 2 collèges :

a) Un premier collège d'élus des 2 communautés de 14 membres titulaires et 8 membres suppléants comprenant obligatoirement à parité :

- 7 élus titulaires et 4 suppléants de la Communauté de communes du Genevois ;

- 7 élus titulaires et 4 suppléants d'Annemasse-Les Voirons-Agglomération.

b) Un second collège de 13 membres comprenant des représentants des professions, organismes et associations intéressés au tourisme du territoire.

Le Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 a procédé à l'élection de ses représentants au titre du collège des élus.

Messieurs Nicolas LORENZON et Sylvain DUBEAU ne souhaitant plus siéger au sein du Comité de Direction, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à leur remplacement.

Il est précisé que les représentants des EPCI au comité de direction au titre du collège des élus sont des conseillers communautaires ou municipaux désignés par leur conseil communautaire.

Monsieur le Président sollicite les candidatures.

Se portent candidats :

-Monsieur Dominique ERNST

-Monsieur Jean-Claude REY

Le Conseil Communautaire décide de désigner Messieurs Dominique ERNST et Jean-Claude REY en remplacement de Messieurs Nicolas LORENZON et Sylvain DUBEAU en tant que représentants titulaires de la Communauté de Communes du Genevois au Comité de Direction de l'Office du Tourisme.

La nouvelle composition de la représentation de la CCG est la suivante :

POSTES DE TITULAIRES	POSTES DE SUPPLEANTS
1. Christian ETCHART	1. Michel DE SMEDT
2. Dominique ERNST	2. Cécile PETIT
3. Jean-Claude REY	3. Béatrice FOL
4. Frédéric MUGNIER	4. Claude BARBIER
5. Jean-Luc BOCQUET	
6. Pierre GRANDCHAMP	
7. Sabine HERRERO	

- Adopté à l'unanimité -

VI - Divers

1. Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

PJ Crastes informe le Conseil que la CCG fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la structure depuis 2011 jusqu'à aujourd'hui. Le rapport définitif sera présenté en Conseil d'ici quelques mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 20 novembre 2017.

Vu par le Président